



# LES COMITÉS DE QUARTIER

Ville de Colomiers



Réunion du 14 novembre 2018  
De 18h30 à 21h30

Lieu : Mairie de Colomiers

Objet : Comité de quartier Ramassiers-Cabirol // Point Etape

PARTICIPANTS :

GAZZETTA Serge  
BESSE Jean-François  
JOUVE Fabien  
Abdel CHOUMI

NOU Roger  
PEBAY Arnaud  
PIANCA Gérard

BERTHOLLET Claude  
DILEWSKY Thibaud  
ESTIENNE Arnaud

SIMION Arnaud  
CASALIS Laurence

DARNAUD Gilles  
MENEN Délio

CORBI Christophe  
BERTRAND Marie-Odile

Excusés :

RAYNIER Isabelle  
Martin Yves

Linda MARTINEZ

Gilberte MACE

**INTRODUCTION de M. Gilles DARNAUD**, Conseiller Municipal

M. Gilles DARNAUD ouvre la séance avec la présentation du cadre de fonctionnement :

**Introduction et présentation du cadre de fonctionnement // Elu coordonnateur**

« Nous nous retrouvons dans le cadre d'un point d'étape de votre comité de quartier en prévision d'une prochaine séance plénière pour laquelle vous avez souhaité nous rencontrer afin de partager les travaux en cours et en étudier, ensemble, leurs faisabilités et leurs avancements.

En ce qui concerne la temporalité, nous proposons un format de rencontre d'une heure et demi. Il est également important de rappeler que les comités de quartier ne sont pas des instances partisans, syndicales ou prosélytes. Elles puisent leur inspiration dans les valeurs républicaines, laïques, citoyennes et de respect de la parole de l'autre. Dans ce cadre, et celui du respect des règles de bienséance, considérons que nous pouvons tout nous dire ».

En terme de déroulement, nous vous proposons de balayer toutes vos différentes propositions par secteur, y compris celles pour lesquelles vous aviez déjà des éléments de réponse, afin d'être exhaustif et de pouvoir y apporter des éléments de réponses les unes après les autres.

Je tiens également à vous indiquer en introduction, la démission de Madame Monique BERAULT. En effet, cette dernière a exprimé son incapacité à poursuivre nos réflexions en raison de son état de santé ».

### **Dispositif de « Participation Citoyenne »**

- **Fiche technique 28 06 18 // Demande de mise en place d'un programme « Voisin Vigilant »**

M. Gilles DARNAUD, rappelle que les membres du CQ avaient souhaité, par le biais notamment de M. Roger NOU et Mme Linda MARTINEZ, la mise en œuvre d'une réflexion portant sur le dispositif intitulé « participation citoyenne » par la préfecture. Ce dernier consiste à sensibiliser les habitants d'un quartier ou d'une commune et à les associer à la protection de leur environnement d'habitation. Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Ainsi, M. Marc TERRAIL, adjoint au Maire délégué à la tranquillité publique, propose d'initier cette réflexion aux côtés de représentants des comités de quartier lors d'une première rencontre en date du Jeudi 29 novembre 2018 à 18h30 à l'Hôtel de Ville.

Les membres du comité de quartier reçoivent la proposition avec beaucoup d'intérêt, et remercie la municipalité de la prise en compte de la demande.

- **Fiche technique 10 09 18 // Demande d'information concernant la mise en œuvre de la vidéo protection sur le secteur Ramassiers-Cabirol**

M. Gilles DARNAUD rappelle que le service tranquillité publique a été renforcé une première fois en 2016, par la mise en place de la Police Municipale. En 2018, la vidéo-protection est venue appuyer ce dispositif et les effectifs de la Police Municipale vont être très prochainement doublés. Cela portera à plus de 60 le nombre d'agents municipaux intervenant sur l'ensemble des missions de tranquillité publique de notre commune en complément de la Police Nationale.

Dans le cadre de la mise en place de vidéo protection sur le secteur Ramassiers-Cabirol, une caméra sera installée au groupe scolaire Lucie Aubrac au 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

Aussi, concernant les dépôts sauvages et les incivilités constatés sur le secteur Paul Valéry, la pose d'une caméra est programmée et interviendra également au 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

Les membres du comité de quartier sollicitent les élus afin de savoir s'il est prévu la pose d'une caméra sur l'Esplanade Dominique BAUDIS.

M. Gilles DARNAUD, indique qu'actuellement il n'est pas prévu de caméra.

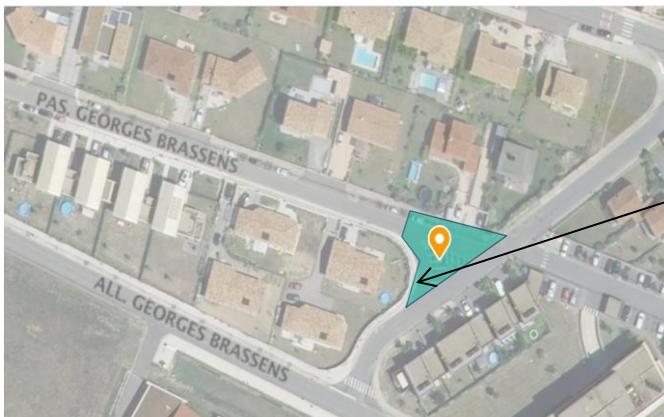
**Secteur Lucie Aubrac // allée Georges Brassens, passage Georges Brassens, Gabriel Faure, bd Ingres**

- **Fiche technique 20 03 18** // Aménagement de l'intersection avenue Henri Martin/ Passage Georges Brassens.

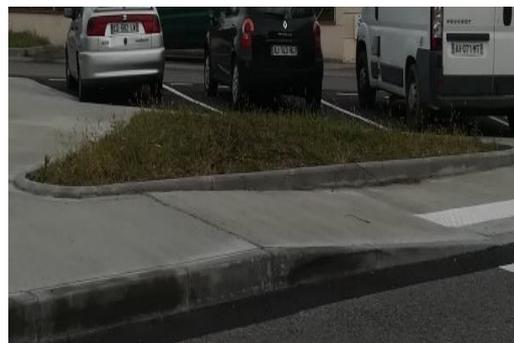
Les membres du comité de quartier ont proposé un projet de réaménagement relatif à la transformation du carrefour, à l'aménagement de places de parking et au déplacement de lampadaires.

M. Gilles DARNAUD rappelle que, conformément aux préconisations du comité de quartier, les travaux ont été effectués en mai 2018 ; aussi, il est prévu la plantation d'un arbre en janvier avec des arbustes.

Ci-dessous les propositions d'essences d'arbre que nous soumettons aux membres du comité de quartier.



**Essences d'arbre :**  
**2 propositions soumises au CQ**  
**Pyrus Calleryane / Acer**



M. Arnaud PEBAY propose la mise en place d'essence fruitière aux abords du groupe scolaire Lucie Aubrac (coulée verte) et dans le quartier.

**Fiche technique 30 03 18** // Aménagement des espaces verts – Passage Georges Brassens / Allée Maurice Ravel.

Les membres du comité de quartier indiquent qu'il subsiste des zones prévues à la végétalisation restant à ce jour non réalisées.

Par ailleurs, les membres indiquent qu'il semblerait intéressant que ces aménagements intègrent la plantation d'arbres dont la présence pourrait être accrue dans le secteur ; outre l'aspect esthétique, cette proposition permettrait aussi de créer de l'ombre et de la fraîcheur en été.

Les membres du comité, demande quand est prévue la fin des travaux sur l'allée Georges Brassens et souhaiteraient avoir le calendrier des échéances.

Aussi, les membres du comité de quartier demandent dans l'attente de plantation d'arbre s'il est possible d'entretenir les ronces qui sont tout le long des allées, côte voies piétonnes.

Mme Laurence CASALIS, rappelle que les travaux ne sont pas encore terminés au vu de l'arrivée du nouveau quartier. Il est prévu un achèvement des travaux concernant la Zac des Ramassiers pour octobre 2019, y seront associés les travaux de voiries. De plus, une demande a été transmise à OPPIDEA afin qu'un entretien soit réalisé dans cette attente.



**Fiche technique 28 06 18** // Aménagement des abords du groupe scolaire Lucie Aubrac.

M. Gilles DARNAUD rappelle que les membres du comité de quartier ont relevé certains travaux non finalisés et citent à titre d'exemple les travaux de l'allée Georges BRASSENS. En effet, ces ouvrages étaient au programme de l'aménageur. Les membres soulignent toutefois que les travaux réalisés facilitent la vie dans le quartier.

La demande d'amélioration transmise par le comité de quartier comportait la recherche de solutions pour réduire la vitesse des véhicules sur l'allée Georges Brassens et tout particulièrement sur la tranche 17h-19h ce qui rend l'accès au groupe scolaire dangereux → Une demande de mesure de vitesse a été transmise à Toulouse Métropole.

- Les solutions proposées par le comité sont les suivantes :
  - Mise en place de ralentisseurs de type plateaux → *Les travaux ont été effectués par Toulouse Métropole,*
  - Mise en place d'un feu piéton → Présence d'un agent aux heures d'entrée et sortie du groupe scolaire.
  - Mise en place de panneaux indiquant la présence du groupe scolaire Lucie Aubrac → Une demande d'étude de faisabilité a été transmise par la commune à Toulouse Métropole.
  - Sécurisation de l'accès au groupe scolaire depuis l'allée Gabriel Fauré → Mise en place d'un passage piéton → Une demande a été transmise à Toulouse Métropole, une étude est en cours.

Aussi, les membres du comité de quartier rappellent qu'il avait été proposé en 2017 la réalisation d'une étude sur la mise en place d'une seconde sortie parking du groupe scolaire Lucie Aubrac.

M. Gilles DARNAUD : « *A la demande du comité de quartier, un projet est actuellement en cours de finalisation par Toulouse Métropole* ».

Il présente les éléments d'aménagement comme sur le plan ci-joint annexé.

De plus, il indique qu'actuellement Toulouse Métropole est en phase de réflexion concernant le sens de circulation ; il demande aux membres du comité de quartier quel serait le sens de sortie le plus approprié ; tourner à droite ou tourner à gauche.

Les membres du comité de quartier ne sont pas d'accord sur le sens de traversée entrée et sortie du groupe scolaire Lucie Aubrac.

M. Gérard PIANCA : « *Sur le long terme il faudrait inciter les familles à ne pas prendre la voiture pour amener les enfants à l'école* ».

M. Gilles DARNAUD précise qu'il faut envisager la possibilité d'avoir un double sens vers l'entrée du groupe scolaire.

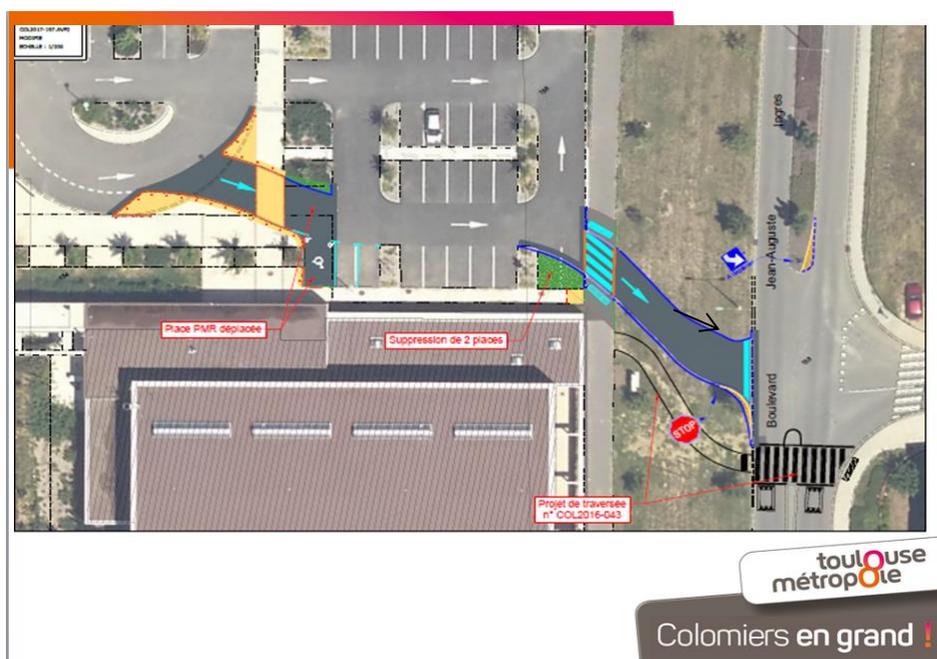
M. Arnaud SIMION, demande quand sera associée la communauté éducative ; il précise que les parents d'élèves, les directeurs et directrices, et les enseignant(e)s doivent être impérativement associés au projet.

M. Arnaud PEBAY, précise qu'en sa qualité de représentant des parents d'élèves FCPE, il n'a pas connaissance, à ce jour, de la volonté des parents de participer à l'élaboration de ce type de projet.

M. Thibault précise que cela a été évoqué lors de différentes rencontres parents d'élèves API.

M. Arnaud SIMION insiste sur le fait que la communauté éducative devra être obligatoirement informée, consultée, et associée au projet.

Mme Sonia TIRAOUI précise que lors du dernier conseil d'école, le directeur a posé la question d'une concertation sur une éventuelle entrée et sortie du groupe scolaire.



- ***Demande transmise lors de la plénière du 19 octobre 17*** // Sécurisation de l'espace partagé BD INGRE.

- M. Serge GAZZETTA rappelle que les membres du CQ avaient préconisé la transformation de l'aire cyclable actuelle en construisant conjointement une piste piétonne et cycle comme cela a été fait sur le boulevard de l'Europe. La législation en la matière n'autorise malheureusement pas ce type d'aménagement au regard de la largeur de la voie.

M. Gilles DARNAUD « *la collectivité a proposé de s'orienter vers de la prévention. Des panneaux « Cyclistes Roulez au Pas » ont été installés à chaque nouvelle entrée du cheminement* ».

M. Gérard PIANCA, indique que la seule solution est d'avoir une séparation dans l'espace actuel des deux pistes au moins au niveau de l'école.

M. Gilles DARNAUD, rappelle que la réalisation d'une piste cyclable et d'un trottoir en cycle propre demandent des aménagements spécifiques. Dans la mesure où à l'espace est actuellement partagé, il est très difficile de défendre ce projet auprès de Toulouse Métropole. Au regard de ces contraintes, Toulouse Métropole propose de renfoncer la signalétique aux extrémités des voies ; ci-dessous les éléments proposés.



4 Bvd Ingres: Respecter cahier des charges de la ZAC des Ramassiers: terminer le réseau structurant



**Proposition de Pose de panneaux :**

**1/ Type C115**



**2/ « Quand ça roule pour moi ça marche pour toi »**

**3/ Panneau ludique ci-joint.**



Mme Laurence CASALIS propose la pose de panneaux du type « quand ça roule pour toi, ça marche pour moi » qui permettraient de visualiser une zone avec une école ; Toulouse Métropole propose les 2 signalétiques ci-dessus, déjà utiliser sur Tournefeuille.

M. Gilles DARNAUD demande si, aujourd’hui, des problèmes surviennent.

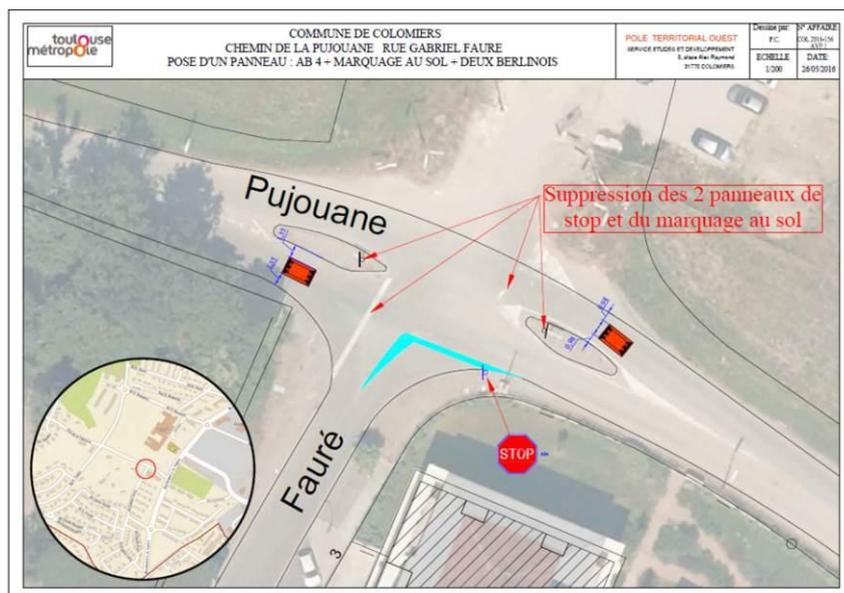
M. Arnaud ESTIENNE, met en avant des problèmes de vitesse causés par l’utilisation de vélos électriques qui partagent une voie avec des enfants. Le danger vient du rapport entre la vitesse d’un vélo ou d’une trottinette avec la vitesse de marche d’un piéton.

- **Fiche technique 08 12 17**// Sécurisation de l’un des accès à l’école Lucie Aubrac // côté Pujouane

A la demande du comité de quartier, Toulouse Métropole a procédé aux aménagements présentés sur le plan ci-joint annexé (1).

De plus, une étude relative au cheminement piéton côté Pujouane est actuellement en cours.

M. Gilles DARNAUD, précise que les îlots disparaîtront lors du réaménagement de la Coulée Verte.



M. ESTIENNE indique qu'il est dommage d'avoir mis un trottoir le long de la voie et non un chemin d'âne, il est donc impraticable pour les passants venant de Gabriel FAURE notamment pour les mamans en poussette.

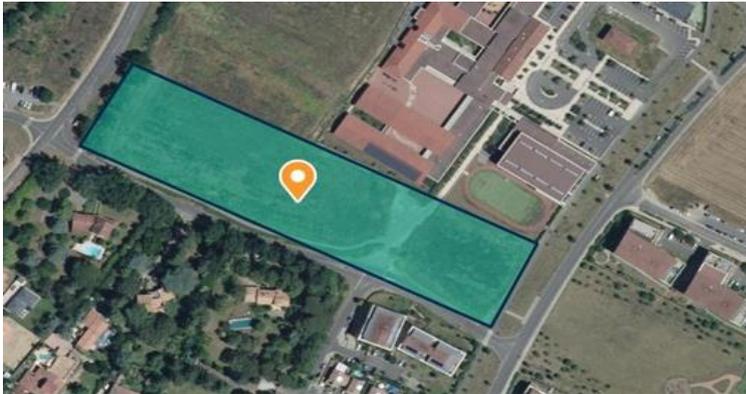
M. Arnaud SIMON, indique aux membres du comité de quartier qu'une visite a eu lieu sur le secteur Ramassiers-Cabirol en présence de M. MOUDENC Maire de Toulouse et président de Toulouse Métropole, du gestionnaire Oppidéa et de Mme Karine TRAVAL-MICHELET.

Lors de ce moment ils ont pu faire état des demandes transmises, Mme le Maire a rappelé à Toulouse Métropole que les travaux en cours ne devaient pas nuire au cadre de vie des riverains du quartier. De plus, Mme le Maire a fait état des problématiques concernant le grand linéaire des colonnes enterrées sur Paul Valéry ; une solution doit être trouvée. Ce type d'aménagement doit cesser dans les communes et dans la Métropole. Mme le Maire a aussi fait part des rétrocessions qui n'avancent pas sur le secteur.



### **Fiche technique 30 03 18// Aménagement de la coulée verte secteur Ramassiers-Cabriol**

Les membres du comité de quartier indiquent qu'il est prévu l'aménagement de la coulée verte à proximité du groupe scolaire Lucie Aubrac. Les membres souhaiteraient une consultation quant aux aménagements à prévoir dans le secteur.



M. Gilles DARNAUD indique que la ville, par l'intermédiaire de sa Direction du Développement Urbain et du Territoire (DDUT), présentera aux côtés d'OPPIDEA et de Toulouse Métropole, les prochains aménagements de la ZAC des Ramassiers, le 10 décembre 2018 de 18h00 à 20h00, salle du 5<sup>e</sup> étage, hôtel de ville.

Une invitation vous sera transmise pour confirmer l'heure et le lieu de la rencontre, au cours de laquelle vous seront présentés les points suivants :

- *Présentation voie verte Paul Valéry*
- *Point sur la voie de liaison des Ramassiers*
- *Présentation coulée verte des Ramassiers*

M. Gérard PIANCA demande s'il s'agit d'une présentation de ce qui a déjà été décidé et de ce qui va être réalisé, ou bien s'il reste un espace de liberté pour les personnes occupant le quartier pour réfléchir, se concerter et proposer des idées.

M. Laurence CASALIS explique que lorsque l'on est dans le contexte d'un aménagement de ZAC des décisions sont prises en amont. Une ZAC représente un budget d'aménagement et chaque changement d'aménagement implique des coûts supplémentaires. Le but est de pouvoir associer un maximum d'habitants tout en restant dans l'enveloppe dédiée.

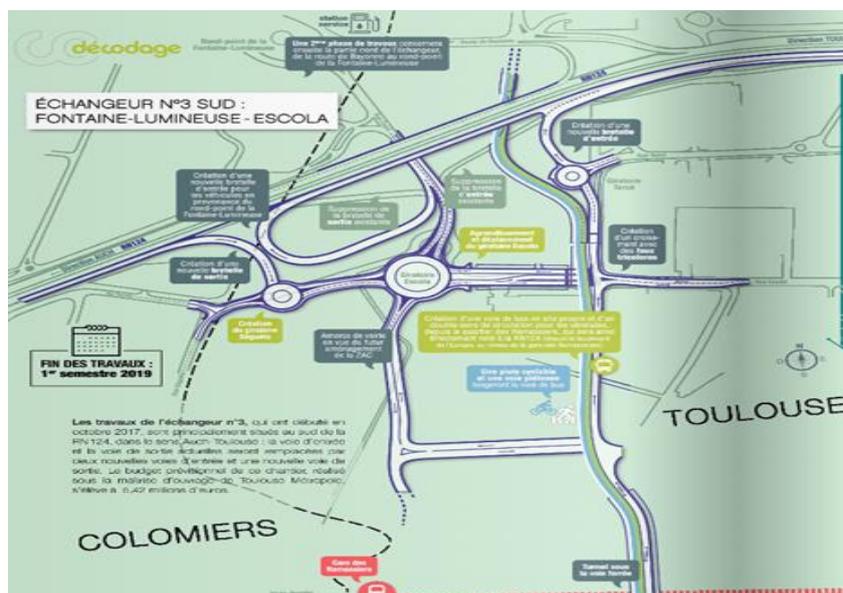
Dans le cadre de l'aménagement urbain de ce quartier, il y a des activités industrielles, et économiques ainsi que de l'habitat. Depuis le Bd Paul Valéry jusqu'au Bd Ingres, le périmètre intègre deux équipements publics (le city stade, l'école et en amont l'éco-quartier) ; il est également prévue une zone verte intitulée coulée verte.

Aujourd'hui, cette coulée verte s'inscrit dans l'aménagement de la ZAC comme un espace libre et de biodiversité comprenant des voies de circulation piétonne le long de l'école et la réalisation de parking pour faciliter le stationnement des personnes allant se promener.

Une piste cyclable pour rejoindre les axes prioritaires et le cheminement de l'ensemble de la zone sont également prévus.

Lors de la réunion du 10 décembre 2018 pourront avoir lieu des échanges autour de la présentation du projet.

M. Christophe CORBI ajoute qu'en faisant vivre ce lieu, au fil des années pourront être proposées des pistes d'améliorations complémentaires.



## Secteur Halte des Ramassiers // les Vignes

- **Fiche technique 04 09 17// Gestion de la problématique de stationnement sur l'esplanade des Ramassiers**

Les membres du comité de quartier rappellent que depuis plusieurs années persiste une problématique de stationnement sur la route au niveau de l'esplanade des Ramassiers. Le comité de quartier préconise la réalisation de nouveaux stationnements rognant sur l'esplanade.

M. Gilles DARNAUD rappelle que les problématiques de stationnement relèvent de la compétence de la Police Nationale et Municipale. A ce titre l'aménageur Oppidéa n'effectuera pas d'aménagement supplémentaire sur le secteur.

Mme le Maire fait le nécessaire afin que les véhicules mal garés soient verbalisés. La Police Municipale fait des passages réguliers et des opérations de verbalisation.

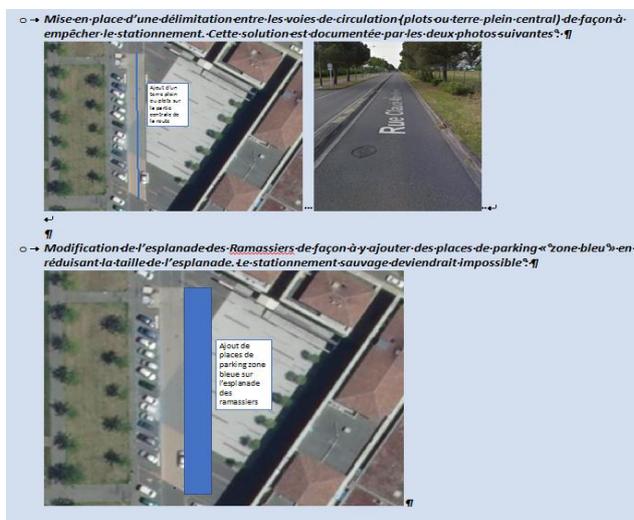
Les membres du comité de quartier proposent d'aménager une partie du parking en zone bleue avec des bornes de stationnement ; de plus il y a une zone à l'intersection du carrefour bd Ingres, dans

laquelle des riverains entre en voiture dans le parking par le passage piéton. Les membres du comité demandent à protéger cette zone.

Mme Laurence CASALIS indique qu'il est possible de se garer sur l'Esplanade Dominique Baudis,

M Gilles DARNAUD propose au comité de quartier de solliciter M. LEON pour évoquer la proposition de refaire le marquage au sol (une place pour scooter et une place voiture), afin que les voitures puissent se garer correctement.

M. Thibault DILEWSKY, demande aussi s'il est possible de supprimer la bande blanche ainsi que le support initialement prévu à la pose de barrière à l'entrée du parking, les membres du comité proposent d'aménager la zone verte en face de l'esplanade des Ramassiers, de façon à faire vivre les locaux commerciaux situés sur cette zone.



- **Fiche technique 20 03 17 // Sécurisation passage piéton-Halte des Ramassiers**

En réponse à la demande de sécurisation du passage piéton, la municipalité a demandé au gestionnaire de voirie Toulouse Métropole d'étudier la possibilité d'implantation de séparateurs de voie afin d'éviter que les automobilistes ne shuntent les coussins berlinois et soient ainsi contraints de ralentir.

M. Gilles DARNAUD indique que les travaux ont été effectués par Toulouse Métropole en 2017.



- **Préconisation émise par le CQ lors de la séance plénière de novembre 2016**

Proposition de sécurisation de la halte des Ramassiers → Occupation illégale du domaine public générant des difficultés de stationnement pour les usagers des transports en commun.

M. Gilles DARNAUD rappelle qu'au premier semestre 2017 ont été réalisées les protections de la place et du parking afin de limiter toute occupation illégale du domaine public.

M. Arnaud PEBAY demande si sur l'esplanade près de la zone verte, une protection a été imaginée pour empêcher toute occupation illégale du domaine public ; les espaces annexés permettent aussi de s'alimenter en eau et électricité. Un cirque s'est installé illégalement récemment.



- **Fiche technique 15 10 17// Liaison cycle-piéton avec le lotissement les Vignes**

Les membres du comité de quartier constatent que le lotissement les vignes est enclavé. Les piétons et cycles sont contraints de partir à contre sens et de passer sur un trottoir étroit depuis le pont sous la voie ferrée et se rendre au centre-ville

M. Gilles DARNAUD indique que le projet qui sera présenté le 10 décembre répond aux questionnements évoqués par les membres du comité de quartier.

### **TRANSPORT**

- **Fiche technique 28 11 16** // Détour du L2 vers le hub des Ramassiers
- **Fiche technique 20 09 17** // Ligne 63 mise en place d'une desserte soir et week end.
- **Fiche technique 20 09 17** // Ligne 32 capacité, horaire, trajet, fréquence.
- **Fiche technique 03 11 18** // Demande de rencontre avec la SNCF et la région, concernant la ligne C du RER et ses fréquences horaires, un constat d'absence de passage après 21h, un cadencement insuffisant le week-end.

### **Propositions relatives au transport**

→ Les membres du comité de quartier préconisent le développement des connexions avec les centres villes de Colomiers et de Toulouse par le renforcement de la ligne Linéo 2; proposition également de relocaliser l'arrêt « Caulet » pour un rapprochement de la halte des Ramassiers à court terme.

Ces préconisations ont été transmises et réaffirmées par Mme le Maire de Colomiers, K. Travail-Michelet, à Mme Delga, Présidente de région, et à M. Lattes, adjoint au Maire de Toulouse, Président du SMTC. Ces projets font actuellement l'objet d'étude par les services compétents.

Concernant la ligne 32, M. Gilles DARNAUD indique qu'un bus de faible capacité desservait anciennement ce secteur. Un diagnostic de territoire a été réalisé par TISSEO par créneau horaire afin de déterminer le flux de passagers sur une journée.

En terme d'analyse, TISSEO a pu constater que sur le trajet Ramassiers, lycée International et collège la Salle entre 07h35-9h30 et 16h30-18h00, une fréquentation pouvant aller jusqu'à plus de 60% d'usagers, et cela, en raison de l'entrée et de la sortie des classes. TISSEO a donc apporté une modification matérielle en mettant à disposition des usagers un bus de plus grande capacité depuis le mois de septembre 2018.

Aussi, une étude de faisabilité visant à allonger le circuit de la ligne 32 est en cours de réalisation. Cette perspective permettrait une amélioration de la desserte aux extrémités du parcours selon les lieux identifiés suivants : Toulouse Lautrec, Pibrac et Brax

Parallèlement, une étude plus globale relative aux lignes 63, Linéo 2 et 32, est actuellement en cours. Cette dernière doit permettre une meilleure articulation des dispositifs et un développement de leurs complémentarités afin de compléter le maillage du quartier des Ramassiers et d'améliorer la desserte les soirs et les week-ends.

M. Arnaud ESTIENNE demande quand s'achève cette étude.

M. Gilles DARNAUD répond que la ville n'a pas de visibilité sur son aboutissement.

M. Arnaud PEBAY, demande si TISSEO fournit un état de leurs interventions sur les lignes (assiduité, géolocalisation, satisfaction des usagers, capacités, nombres de bus sur la ligne...) car des retards sont relevés dans le passage des bus. Ces derniers sont a priori causés par un nombre insuffisant de bus sur la ligne.

M. Gilles DARNAUD, nous prenons note de la question pour y apporter une réponse.

M. Délio MENEN précise que TISSEO fournit les statistiques de fréquentation et les problèmes de retard, des problèmes de circulation peuvent également causer des retards des bus.

M. Arnaud PEBAY indique que le Label LINEO permet la réquisition de chauffeurs pour pouvoir garantir une qualité de service. De ce fait les chauffeurs désertent leur service sur la ligne 63. Les usagers de ce bus arrivent en retard au travail ou à leurs rdv médicaux...

M. Gilles DARNAUD prend note de ces questions et s'engage à communiquer des éléments de réponses aux membres du comité de quartier lors de la prochaine rencontre. L'ordre du jour comprendra un point sur les lignes 2, 32 et 63, ainsi qu'une demande d'étude statistique sur le quartier des Ramassiers.

M. Arnaud PEBAY précise qu'un état des lieux année après année permettrait de se rendre compte de l'évolution

### **1- 3ème ligne de métro**

Echéances // (horizon 2025)

M. Gilles DARNAUD rappelle que deux arrêts sont prévus à Colomiers, (Fontaine Lumineuse et gare de Colomiers) ; une réflexion est en cours quant à la mise en place de place de parking relais à la gare de Colomiers. Une réunion sur le sujet se tiendra le 03 décembre à 19h00 à la maison citoyenne des Ramassiers ; réunion à laquelle les comités de quartier sont invités.

M. Gérard PIANCA précise qu'un flux important de voitures est à prévoir, une séance de travail a eu lieu avec TISSEO, il faut être attentif au rapatriement des riverains vers le métro.

M. Gilles DARNAUD précise qu'actuellement un périmètre a été identifié autour des futures stations de métro; les collectivités (SMTC et TM) ont délibéré sur les périmètres de sursis à statuer afin de ne pas rendre plus onéreuse la réalisation de l'infrastructure et la mise en œuvre des projets urbains d'aménagement des stations.

### **Présentation du dispositif de transport à la demande**

Le transfert de la compétence Transport à Toulouse Métropole a généré certaines modifications tant sur l'implantation des arrêts de bus que sur le maillage du territoire columérin. Durant la première année de fonctionnement, nombre de préconisations citoyennes ont amendé les tracés initiaux de ce nouveau schéma de transport. Les Comités de quartier ont d'ailleurs pu concourir à l'enrichissement de la démarche.

En complément de ces premières contributions, les membres des CQ saisis par des citoyens, ont souhaité attirer plus particulièrement l'attention de l'équipe municipale sur des difficultés que rencontraient certains usagers quant à l'accès aux transports en commun, qui, par voie de conséquence, ne pouvaient se rendre au marché de plein vent les jeudis et samedis matin. Les

habitants concernés seraient majoritairement des personnes âgées résidant sur les quartiers les plus excentrés comme celui des Ramassiers ou celui du Piquemil.

Afin de répondre au constat énoncé, la proposition des membres des Comités de quartier consistait à la mise en place d'un système de navette facilitant le déplacement des séniors les jours de marché ainsi qu'au centre-ville de Colomiers.

### **Qui est concerné ?**

Les Columérines et Columérins âgés **de plus de 65 ans** résidant sur les quartiers les plus excentrés pourront bénéficier d'une navette les conduisant au centre-ville les mardis, jeudis et samedis matin, afin de faciliter l'accès au marché de plein vent, ainsi qu'aux commerces et services du Plein-Centre.

Les personnes concernées devront résider dans les secteurs identifiés qui sont les suivants :

- **Ramassiers-Vignes**
- Garonnette-Page
- Piquemil
- St Jean-Crabe
- Loudet

### **Comment ça marche?**

Le TAD viendra chercher au point de desserte du secteur les personnes inscrites selon l'horaire indiqué à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2019**. Ces dernières seront déposées et récupérées au relais bus salle Gascogne.

Les utilisateurs disposeront de deux heures entre l'aller et le retour.

Une inscription administrative auprès du Guichet Atout Séniors du Centre Communal d'Action Sociale sera nécessaire. Les utilisateurs devront contacter le Guichet Atout Séniors au plus tard la veille avant 14h00 pour la réservation.

Le demandeur pourra être accompagné d'une personne supplémentaire uniquement, ceci afin de maintenir une égalité d'accès au dispositif. Le transport à la demande est gratuit pour les bénéficiaires et l'accompagnant.

### **Y a-t-il des limites à l'utilisation ?**

15 places maximum par secteur et par jour de TAD (mardi, jeudi, samedi) soit 60 places par journée de fonctionnement. Il est à noter que les usagers devront choisir un unique jour d'utilisation dans un premier temps.

Les quartiers concernés et les circuits de ramassage

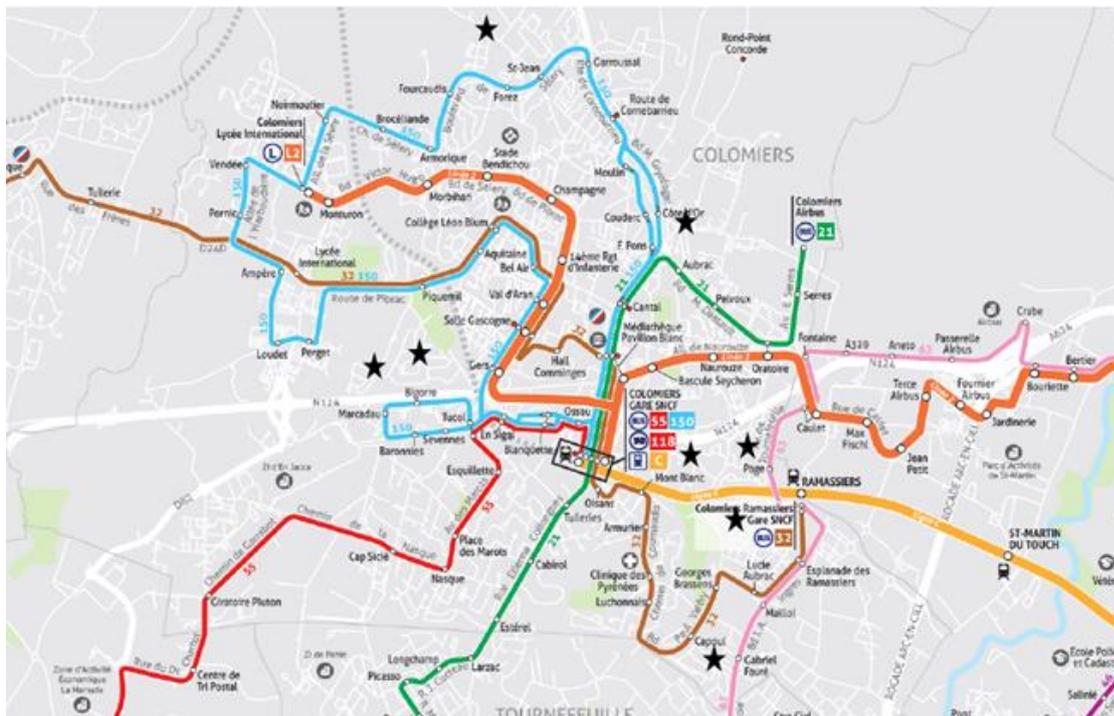
Secteur Garonette/Page  
Secteur Piquemil  
Secteurs St Jean/Crabe  
**Secteur Ramassiers-Vignes**

2 points de ramassage :  
Vignes # Madeloc

Périmètre concerné : **Allée de la Massane - Mady Giraudière - Allée Margueritte de Navarre - Allée des Vignes - Maurice Ravel**

Ingres # Fauré

Périmètre concerné : Allée Toulouse Lautrec - Allée Clémence Isaure - Allée Armand Praviel - Allée Carlos Gardel - Allée Claude Augé - Allée Eugène Leroy - Allée Rouanet - Allée Nougaro - Allée Fauré



★ Arrêts T.A.D

M. Christophe CORBI rappelle que ce projet émane d'un comité de quartier qui est celui du Centre qui après un constat a permis de faire des analyses et des études qui ont relevé une non accessibilité des personnes et une déperdition des fréquentations les jours de marché.

### **Information Diverses :**

Compte Facebook→ Création du compte, mise en application pour test en novembre et formation des membres référents. Une rencontre est prévue le 05 décembre prochain une invitation vous sera transmise prochainement.

M. Gérard PIANCA informe que si la page Facebook n'est pas créée d'ici janvier, nous créerons notre propre page.

M. Alexandre SERRI explique que la page Facebook existe et qu'elle est en phase de test. Une réunion de présentation, d'information et de formation sera proposée le 5 décembre 2018 aux référents des comités de quartier qui en prendront la charge.

M. Gérard PIANCA explique que le comité de quartier a le souci de vouloir se faire connaître des habitants du quartier pour pouvoir interagir.

M. Alexandre SERRI précise que le site de la ville sera lancé d'ici la fin du mois et le site des comités de quartier sera lancé au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Projet artistique autour de la mémoire de Léon Blum→ Présentation du projet bois de l'Armurié, auquel le comité de quartier a participé.

M. Francois BESSE indique qu'il n'est pas satisfait, les supports sont trop simples, une faute d'orthographe est à relever sur l'un d'eux « Armurié et non Armurier ».

Mme Marie-Odile BERTRAND indique qu'elle aime beaucoup la légèreté des supports qui s'inscrivent bien dans les lieux mais constate que le site n'est pas entretenu.

Les membres du comité de quartier souhaitent que le parc du bois de l'Armurié soit un peu plus entretenu et praticable pour le public qui s'y rend régulièrement.

M. Gilles DARNAUD indique prendre note du point et propose aux membres du comités de quartier de travailler en commission dans ce sens afin de faire des propositions qui permettraient d'améliorer ce cadre.

M. Gilles DARNAUD annonce que des formations seront proposées aux membres des comités de quartier entre le 1<sup>er</sup> décembre 2018 et la fin mars 2019 et porteront sur :

- Compétences des collectivités territoriales,
- Menee de réunion,
- Prise de parole en public.

M. Gérard PIANCA avance l'idée de faire un appel à projet à la population avec éventuellement un apport financier de la part du comité de quartier vers des projets qui rempliraient certains critères.

Les membres du comité de quartier souhaitent savoir s'ils ont le droit de faire ce genre de démarche, quelles sont les règles, les contraintes...

M. Gilles DARNAUD rappelle que le comité de quartier dispose d'un budget pour organiser et structurer ce type de projets.

Projet de mobilier urbain → Dans le cadre du renouvellement du marché de mobiliers urbains, la municipalité procède au changement de certains de ces mobiliers sur le secteur Ramassiers-Cabirol. Les membres du CQ avaient été associés au choix d'implantation du panneau numérique d'information sur lequel les infos du comité seront diffusées.

Par ailleurs, pour la parfaite information des membres du CQ :

- Colonne d'affichage libre en cours d'installation sur l'esplanade Dominique Baudis
- Colonne culturelle en cours d'installation sur le mail de l'armurier.



#### **Cirque avec animaux**

La commune est en effet opposée à la venue de cirque dans lesquels des animaux sont présents et a en ce sens proposée un arrêté interdisant leur installation. La préfecture a demandé l'annulation de cet arrêté considérant qu'il n'était pas légal. Le dossier est en cours de traitement afin d'apporter une réponse conforme à la volonté municipale.

M. Gilles DARNAUD remercie tous les participantes et clos la séances à 21h30.